



PRINCIPES DIRECTEURS DES TRAITEMENTS ET RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS

Fiche
n° 2

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les données personnelles doivent (I, A) être traitées par l'adhérent FFB :

- ▶ **de manière licite, loyale et transparente ;**
- ▶ **sans pouvoir être réutilisées ultérieurement pour des opérations sans lien avec les objectifs d'origine ;**
- ▶ **limitativement (seules les données strictement nécessaires sont collectées et traitées) ;**
- ▶ **en étant exactes et tenues à jour** (les effacer sinon) ;
- ▶ **sans être conservées éternellement** (prévoir une durée maximale de conservation voir annexe de la fiche n° 1) ;
- ▶ **en étant protégées et tenues confidentielles ;**
- ▶ **sur une base juridique reconnue par le RGPD (I, B) :**
 - ▶ accord de la personne dont les données sont traitées ;
 - ▶ traitement nécessaire au respect d'une obligation légale, contractuelle ou précontractuelle ;
 - ▶ traitement nécessaire à la préservation des intérêts légitimes de l'adhérent (sécurité des biens et des personnes, prospection commerciale, lutte contre la fraude et l'abus, etc.) ;
 - ▶ traitement nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux d'une personne.

Le respect des principes ci-dessus doit pouvoir être attesté par l'adhérent FFB (voir également la fiche n° 3) en cas de contrôle de la CNIL.

Avant de commencer le traitement (II, A) l'adhérent FFB doit informer les personnes concernées (salariés, visiteurs des sites Internet, prospects, fournisseurs, etc.) **de :**

- ▶ **l'existence et des modalités du traitement ;**
- ▶ **leurs droits au titre de la réglementation** (droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données, de limitation et d'opposition au traitement ; droit de retirer son consentement).

Modèles de clauses et de messages d'information en annexe de la présente fiche.

Lors du traitement (II, B), l'adhérent doit permettre aux individus concernés d'exercer leurs droits, dans les conditions prévues par le RGPD.

Un adhérent qui souhaite mettre en œuvre des traitements de données personnelles doit à la fois respecter :

- ▶ les principes directeurs du règlement encadrant les traitements réalisés (I) ;
- ▶ les droits des personnes physiques dont les données personnelles vont faire l'objet d'un traitement (II).

PRINCIPES DIRECTEURS DES TRAITEMENTS ET RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS

Fiche
n° 2

I. - LES PRINCIPES DIRECTEURS À RESPECTER

L'adhérent FFB doit respecter des principes relatifs aux données personnelles traitées (A) ainsi qu'au fondement juridique du traitement (B).

A. LES PRINCIPES RELATIFS AUX DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES

- ▶ **Transparence** : l'adhérent FFB doit informer les individus dont elle traite les données sur les modalités du traitement et sur les garanties et droits dont ils disposent. Cette information doit être accessible, compréhensible et intelligible¹.

Comment mettre en œuvre le principe de transparence ?

Par écrit ou par d'autres moyens, y compris, lorsque c'est approprié, par voie électronique (exemple : conditions générales d'utilisation d'un site Internet, affichage en magasin, devis, contrats, formulaires à remplir).

Des modèles de clauses et de messages d'information sont annexés à la présente fiche.

- ▶ **Limitation des finalités** : l'adhérent FFB ne peut collecter des données que pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. Il est interdit d'utiliser ultérieurement les données d'une manière incompatible avec les finalités initiales.

Notion de finalité ultérieure incompatible :

Afin d'établir si les finalités d'un traitement ultérieur sont compatibles avec celles du traitement initial, il faut prendre en compte :

- ▶ tout lien entre les finalités initiales et celles du traitement ultérieur prévu ;
- ▶ le contexte dans lequel les données à caractère personnel ont été collectées, en particulier les attentes raisonnables des personnes concernées, en fonction de leur relation avec l'adhérent FFB, quant à l'utilisation ultérieure desdites données ;
- ▶ la nature des données à caractère personnel ;
- ▶ les conséquences pour les personnes concernées du traitement ultérieur prévu ;
- ▶ l'existence de garanties appropriées à la fois dans le cadre du traitement initial et dans celui du traitement ultérieur prévu.

Le traitement ultérieur à des fins d'archivage dans l'intérêt public, de recherche scientifique/historique ou à des fins statistiques n'est pas considéré comme incompatible avec les finalités initiales.

- ▶ **Minimisation des données** : l'adhérent FFB ne doit collecter et traiter que les données strictement nécessaires à la réalisation du traitement.

Exemples



- ▶ Éviter de demander la photo d'une personne pour une inscription sans qu'une vérification d'identité visuelle soit nécessaire (par exemple : ok pour une carte d'adhérent, mais pas pour une simple commande en ligne à un professionnel).
- ▶ Ne pas prendre les coordonnées bancaires d'une personne dans le cadre d'une inscription gratuite ou d'une simple demande de devis.
- ▶ S'abstenir de recueillir des données sensibles dont le traitement est, sauf exception, interdit (par exemple : convictions religieuses ou politiques, appartenance syndicale, race, orientation sexuelle).

PRINCIPES DIRECTEURS DES TRAITEMENTS ET RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS

Fiche
n° 2

- ▶ **Exactitude** : les données traitées doivent être exactes et, si nécessaire, tenues à jour. Des données personnelles inexactes doivent pouvoir être effacées ou rectifiées sans tarder.

Exemples



- ▶ Prendre en compte les demandes des personnes souhaitant rectifier ou effacer leurs données (voir le II) de la présente fiche).
- ▶ Vérifier régulièrement la pertinence des données collectées ou traitées.
- ▶ Supprimer les données devenues inutiles ou obsolètes.

- ▶ **Limitation de la conservation des données** : les données personnelles traitées ne doivent pas être conservées au-delà de la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées.

L'adhérent FFB devra fixer des délais au-delà desquels les données personnelles traitées ne seront plus utilisées, voire définitivement effacées.
La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a fixé des délais de conservation maximaux pour de nombreux traitements (**voir l'annexe de la fiche n° 1**).

- ▶ **Intégrité et confidentialité des données** : l'adhérent FFB doit assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles qu'il collecte et traite.

L'adhérent FFB devra prendre les mesures appropriées pour empêcher tout traitement non autorisé ou illicite ainsi que la perte, la destruction, l'altération ou encore la divulgation non autorisée des données personnelles traitées.



- Exemples**
- ▶ Former et sensibiliser les équipes de l'adhérent FFB.
 - ▶ Élaborer une charte informatique signée par le personnel (ou annexée au règlement intérieur).
 - ▶ Choisir des sous-traitants (hébergeurs, fournisseurs de solutions logicielles RH ou de relations clients, experts-comptables, etc.) présentant des garanties techniques et juridiques suffisantes.
 - ▶ Respecter le principe de minimisation des données collectées.
 - ▶ Mettre en place des dispositifs de chiffrement ou de pseudonymisation des données.

- ▶ **Responsabilité** : l'adhérent FFB doit pouvoir démontrer qu'il/elle a respecté l'ensemble des principes ci-dessus (voir la **fiche n° 3**).

B. LE PRINCIPE DE LICÉITÉ DU TRAITEMENT

Tout traitement de données personnelles doit **obligatoirement** avoir un fondement juridique parmi ceux listés par le RGPD²:

- ▶ **Accord de la personne concernée (ou son représentant légal³) sur le traitement de ses données personnelles⁴** :

L'adhérent FFB doit être capable de démontrer que le consentement donné est :

- ▶ libre : la personne concernée doit avoir la capacité de consentir ou de refuser librement la réalisation du traitement (cela n'est pas le cas si la personne est forcée d'accepter : employés, utilisateurs d'un service public, enfants, personnes âgées, etc.⁵);
- ▶ spécifique : le consentement a été donné spécifiquement en vue du traitement des données. Il ne peut y avoir de consentement général⁶;
- ▶ éclairé : le consentement a été obtenu après la fourniture, par l'adhérent FFB, d'une information complète, transparente, aisément compréhensible et accessible sur les caractéristiques du traitement;
- ▶ univoque : le consentement de la personne est manifeste et résulte d'une action positive de sa part.

PRINCIPES DIRECTEURS DES TRAITEMENTS ET RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS

**Fiche
n° 2**

Exemples de consentements univoques



- ▶ Déclaration écrite ou orale.
- ▶ Visite d'un site Internet après avoir été informé(e) que la poursuite de la navigation sur le site impliquait l'acceptation de ses conditions générales d'utilisation (CGU) et de sa politique de confidentialité.
- ▶ Cochage d'une case lors de la visite d'un site Internet ou du remplissage d'un document (formulaire, devis, etc.).

Exemples de consentements non-univoques



- ▶ Silence.
- ▶ Cases cochées par défaut dans un formulaire.
- ▶ Obligation pour une personne de manifester son opposition à un traitement pour empêcher la réalisation de celui-ci (par exemple : « si vous ne souhaitez pas recevoir nos promotions et sollicitations, veuillez cocher la case à proximité »).
- ▶ Utilisation des données d'une personne pour des finalités qui ne lui avaient pas été présentées au moment de la collecte.

▶ **Traitement justifié par une obligation précontractuelle ou contractuelle**

L'adhérent FFB se fondant sur cette base juridique doit justifier que le traitement effectué a un lien direct et objectif avec le contrat signé ou en passe d'être signé (par exemple : un vendeur de biens doit obligatoirement disposer de l'adresse de ses clients pour pouvoir procéder à la livraison. De même, une entreprise doit posséder les coordonnées bancaires pour mettre en place des prélèvements automatiques ou payer les salaires).

▶ **Traitement justifié par une prescription légale**

Certains traitements peuvent être obligatoires en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur (déclarations aux organismes fiscaux et sociaux, conservation des documents commerciaux, comptables, etc.), ou, le cas échéant, nécessaires à l'exécution d'une mission de service public.

Dans ces hypothèses, l'adhérent FFB sera tenu(e) de les accomplir sur la base de ce fondement juridique.

▶ **Traitement justifié par la sauvegarde des intérêts vitaux d'un individu**

Le traitement de données à caractère personnel fondé sur l'intérêt vital d'une personne physique ne devrait en principe avoir lieu que lorsque le traitement ne peut manifestement pas être fondé sur une autre base juridique. Certains types de traitement peuvent être justifiés à la fois par des motifs importants d'intérêt public et par les intérêts vitaux de la personne concernée, par exemple lorsque le traitement est nécessaire à des fins humanitaires, y compris pour suivre des épidémies et leur propagation, ou dans les cas d'urgence humanitaire, notamment les situations de catastrophe naturelle et d'origine humaine⁷.

▶ **Traitement justifié par les intérêts légitimes du responsable du traitement**

L'intérêt légitime de l'adhérent FFB peut parfois exiger la réalisation d'un traitement alors que celui des personnes concernées va s'y opposer⁸ :

- ▶ surveillance du personnel à des fins de sécurité ou de gestion ;
- ▶ mécanismes de dénonciation des dysfonctionnements ;
- ▶ sécurité physique, sécurité des systèmes et réseaux informatiques ;
- ▶ traitement à finalité historique, scientifique ou statistique ;
- ▶ traitement à des fins de recherche (y compris la recherche commerciale) ;
- ▶ exercice du droit à la liberté d'expression ou d'information, notamment dans les médias et dans les arts ;
- ▶ prospection directe conventionnelle et autres formes de prospection commerciale ou de publicité ;
- ▶ messages non commerciaux non sollicités, notamment à des fins de campagne politique ou de collecte de fonds pour des actions caritatives ;

PRINCIPES DIRECTEURS DES TRAITEMENTS ET RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS

Fiche
n° 2

- ▶ exécution de demandes en justice, y compris le recouvrement de créances via des procédures extrajudiciaires;
- ▶ prévention de la fraude, de l'utilisation abusive de services, ou du blanchiment d'argent.



ATTENTION : en fonction des circonstances entourant le traitement effectué, le fondement ne sera pas le même

Exemples



- ▶ Surveillance des salariés (badges, géolocalisation, etc.) : intérêts légitimes de l'entreprise.
- ▶ Gestion de la paye du personnel : exécution d'un contrat.
- ▶ Gestion des commandes clients : exécution d'un contrat.
- ▶ Prospection commerciale, installation de cookies : consentement.

II. - LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

Quel que soit le fondement juridique justifiant l'existence du traitement, l'adhérent FFB est tenu :

- ▶ **dès la collecte des données** : de fournir aux personnes concernées les informations nécessaires à la prise de connaissance des modalités et finalités du traitement⁹, et de les informer des droits dont elles disposent au titre du RGPD¹⁰ (A);
- ▶ **en cours de traitement** : de respecter les droits des personnes concernées (B).

A. DÈS LA COLLECTE DES DONNÉES : OBLIGATION D'INFORMATION À L'ÉGARD DES PERSONNES CONCERNÉES

1. PRINCIPE

L'adhérent FFB doit, dès le stade de la collecte des données, informer les personnes concernées de l'existence et des modalités du traitement dont leurs données personnelles vont faire l'objet.

Cette obligation s'impose en toutes circonstances, **que les données aient été collectées directement ou non auprès des personnes concernées.**

En tout état de cause, l'adhérent FFB doit fournir les informations requises par le RGPD d'une façon concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, en des termes clairs et simples. Les informations sont fournies par écrit ou par d'autres moyens, y compris, lorsque c'est approprié, par voie électronique. Lorsque la personne concernée en fait la demande, les informations peuvent être fournies oralement, à condition que l'identité de la personne concernée soit démontrée par d'autres moyens.

PRINCIPES DIRECTEURS DES TRAITEMENTS
 ET RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS

 Fiche
 n° 2

2. CONTENU ET MODALITÉS

 Le contenu concret de l'obligation d'information à la charge de l'adhérent FFB est le suivant¹¹ :

	EN CAS DE COLLECTE DIRECTE	EN CAS DE COLLECTE INDIRECTE	
QUOI	Identité et coordonnées du responsable de traitement (adhérent). Identité et coordonnées de son représentant (<i>inutile si l'adhérent FFB est établi(e) dans l'UE¹².</i>)		
	Coordonnées du délégué à la protection des données (<i>s'il est nommé</i>).		
	Finalités du traitement (<i>par exemple : gestion, des clients ou des prospects; mise à la disposition du personnel d'outils informatiques; calcul et paiement des rémunérations et accessoires et des frais professionnels; gestion des horaires et des temps de présence¹³.</i>)		
	Base juridique du traitement (<i>par exemple : consentement, exécution d'un contrat, intérêts légitimes de l'adhérent FFB, etc. : voir B du I ci-dessus</i>).		
	Intérêts légitimes poursuivis par l'adhérent FFB (<i>si le traitement réalisé est fondé sur cette base : voir B du I ci-dessus</i>).		
		Données traitées (<i>par exemple : nom, prénom, adresse, coordonnées bancaires¹⁴.</i>)	
	Destinataires ou catégories de destinataires des données (<i>personnes amenées à traiter les données collectées : employés de l'adhérent FFB, sous-traitants, partenaires commerciaux, autorités publiques</i>).		
	Intention de l'adhérent FFB de transférer les données hors de l'UE (<i>par exemple : États-Unis</i>).		
	Existence ou non d'une décision d'adéquation de la Commission européenne (<i>décision constatant que le pays tiers offre un niveau de protection adéquat : exemple du « Privacy Shield » avec les États-Unis¹⁵.</i>)		
	En l'absence de décision d'adéquation de la Commission européenne, références aux garanties appropriées (<i>par exemple : règles d'entreprise contraignantes, clauses types de protection des données, codes de conduite, certifications¹⁶.</i>)		
	Durée de conservation des données (<i>ou critères permettant de la déterminer</i>).		
	Droit pour la personne concernée de : - demander l'accès, la rectification, la portabilité ou la suppression de ses données, ainsi que la limitation du traitement ¹⁷ ; - s'opposer au traitement ¹⁸ ; - retirer son consentement (quand ce dernier est la base juridique du traitement) ¹⁹ ; - introduire une réclamation auprès de la CNIL.		
	Caractère obligatoire ou non de la fourniture des données par la personne concernée. Conséquences en cas de non-fourniture des données (<i>par exemple : impossibilité de commander un bien ou service en ligne, d'avoir accès à tout ou partie d'un site Internet</i>).		
	Source d'où proviennent les données personnelles et mention, le cas échéant, qu'elles sont issues ou non de sources accessibles au public.		
Existence d'une prise de décision automatisée (<i>par exemple : profilage</i>) ainsi que la logique, l'importance et les conséquences de ce traitement pour la personne concernée.			

PRINCIPES DIRECTEURS DES TRAITEMENTS
ET RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS

 Fiche
n° 2


	EN CAS DE COLLECTE DIRECTE	EN CAS DE COLLECTE INDIRECTE
QUAND	Collecte des données.	<p>Règle de base : au maximum, un mois après avoir obtenu les données.</p> <p>Si les données doivent servir à des fins de communication avec la personne (par exemple : prospection commerciale, publicité), au plus tard lors de la première communication.</p> <p>S'il est envisagé de communiquer les données à un autre destinataire, au plus tard lors de la première communication.</p>
EXCEPTIONS	La personne concernée dispose déjà de ces informations.	
		<p>La fourniture de ces informations est impossible ou exige des efforts disproportionnés.</p> <p><i>Risque d'interprétation restrictive par la CNIL et les juridictions...</i></p>
		<p>L'obtention ou la communication des informations sont expressément prévues par le droit de l'UE ou le droit national.</p>
COMMENT	<p>Obligation de secret professionnel réglementé par le droit de l'UE ou le droit national, y compris une obligation légale de secret professionnel.</p> <p>Identifier, pour chaque nouveau traitement, les informations qui vont devoir être fournies aux personnes concernées.</p> <p>Identifier les supports susceptibles d'être utilisés pour la communication des informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ formulaires (papier, en ligne); ▶ affichages dans les locaux; ▶ courriers, courriels, SMS; ▶ documents contractuels (contrats fournisseurs, bons de commande, devis, contrats de travail, etc.); ▶ documents de présentation de l'adhérent FFB (brochures, dépliants, etc.); ▶ conditions générales d'utilisation (CGU) ou politique de protection des données d'un site Internet; ▶ charte d'utilisation des ressources informatiques; etc. <p>Rédiger des modèles de clauses et des messages types, à adapter en fonction des modalités des traitements mis en œuvre et des finalités poursuivies, de la façon la plus claire et intelligible possible.</p> <p>Voir également les modèles annexés à la présente fiche.</p>	



En sus des exigences énumérées ci-dessus, **il faut également demeurer conforme à celles du droit français.** Or celui-ci prévoit, en outre une information des personnes concernées sur leur droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès (décret non encore paru en janvier 2018)²⁰.

PRINCIPES DIRECTEURS DES TRAITEMENTS ET RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS

**Fiche
n° 2**

B. PENDANT LE TRAITEMENT : OBLIGATION DE RESPECTER LES DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

En sus de leur droit à l'information, évoqué précédemment, les personnes concernées par les traitements bénéficient de différents droits qu'elles peuvent exercer vis-à-vis de l'adhérent FFB.

Ces droits sont les suivants :

- ▶ **Droit d'accès** : la personne concernée a le droit d'obtenir de l'adhérent FFB la confirmation que des données le concernant sont ou non traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données (via une copie) ainsi que les informations suivantes :
 - ▶ finalités du traitement ;
 - ▶ catégories de données personnelles traitées ;
 - ▶ destinataires ou catégories de destinataires des données traitées ;
 - ▶ durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer) ;
 - ▶ existence du droit de rectification et d'effacement des données, de limitation du traitement et d'opposition au traitement ;
 - ▶ droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ;
 - ▶ sources des données (en cas de collecte indirecte) ;
 - ▶ existence de prise de décision automatisée (y compris le profilage) : modalités, importance et conséquences ;
 - ▶ garanties offertes en cas de transfert hors UE.

La personne concernée ne peut avoir accès qu'à ses propres données, pas à celles de tiers!



- ▶ **Droit de rectification** : droit pour la personne concernée d'obtenir la rectification de ses données (si incomplètes ou inexactes), par une déclaration complémentaire.
- ▶ **Droit à l'effacement** (« droit à l'oubli ») : droit pour la personne concernée d'obtenir l'effacement de ses données quand :
 - ▶ celles-ci ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ;
 - ▶ la personne concernée a retiré son consentement (et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement réalisé) ;
 - ▶ la personne concernée s'oppose au traitement ;
 - ▶ le traitement réalisé est illicite ;
 - ▶ l'effacement est nécessaire pour respecter une obligation légale ;

À noter que l'adhérent FFB peut refuser l'effacement dans certains cas (droit à la liberté d'expression et d'information, obligation légale empêchant l'effacement, exercice des droits de la défense, etc.).

- ▶ **Droit à la limitation** : lorsque ce droit est exercé, l'adhérent ne peut plus traiter (utiliser, supprimer, communiquer à un tiers, etc.) les données sans le consentement de la personne concernée, à moins que :
 - ▶ le traitement ne consiste simplement en la conservation des données ;
 - ▶ le traitement ne soit nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice, ou pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale, ou encore pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union européenne ou d'un de ses États membre.



La personne concernée a le droit d'obtenir de l'adhérent FFB la limitation du traitement dans certaines situations :

- ▶ l'exactitude des données est contestée par la personne concernée, pendant une durée permettant à l'adhérent FFB de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel ;
- ▶ le traitement est illicite et la personne concernée s'oppose à l'effacement des données et exige à la place la limitation de leur utilisation ;

PRINCIPES DIRECTEURS DES TRAITEMENTS ET RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS

Fiche
n° 2

- ▶▶▶ ▶ l'adhérent FFB n'a plus besoin des données personnelles aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

En cas de levée de la limitation du traitement, la personne concernée doit en être informée par l'adhérent FFB.

- ▶ **Droit à la portabilité des données** : la personne concernée a le droit de recevoir les données personnelles qu'elle a fournies à l'adhérent FFB, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et a le droit de transmettre ces données à un autre organisme sans que l'adhérent FFB y fasse obstacle.

Il faut cependant que, d'une part, le traitement soit fondé sur le consentement ou sur un contrat et que, d'autre part, le traitement soit effectué à l'aide de procédés automatisés (impossible en cas de traitement papier donc).

La personne concernée a le droit d'obtenir que ses données soient transmises directement à un autre organisme, lorsque cela est techniquement possible.



Le droit de portabilité ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés de tiers (on reprend seulement ses données, pas celles de tiers!).

- ▶ **Droit d'opposition** : la personne concernée a le droit, sous certaines conditions²¹, de s'opposer à tout moment au traitement de ses données personnelles.

Quand ce droit est exercé, l'adhérent FFB ne traite plus les données en question, sauf motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Par contre, la personne concernée peut **toujours** s'opposer au traitement de ses données à des fins de prospection, y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection.

- ▶ **Droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée**, y compris le profilage, produisant des effets juridiques concernant la personne concernée ou l'affectant de manière significative de façon similaire.

Ce droit ne s'applique pas dans le cas des décisions fondées sur le consentement de la personne ou quand elles sont nécessaires à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat. Cependant, l'adhérent doit au moins permettre à la personne concernée d'obtenir une intervention humaine pour l'analyse du traitement, d'exprimer son point de vue et de contester la décision.

Lorsqu'une personne concernée lui demande d'exercer l'un des droits énumérés ci-dessus, l'adhérent FFB est, sauf cas particulier (notamment si la personne ne justifie pas de son identité), tenu de lui répondre dans les conditions suivantes²² :

DÉLAIS	Au plus tard un mois à compter de la réception de la demande.
	Possibilité de proroger le délai de deux mois , compte tenu de la complexité et du nombre de demandes, mais obligation d'informer la personne concernée de cette prolongation et des motifs du report dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.
	Si l'adhérent ne donne pas suite à la demande , il informe la personne concernée sans tarder et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande des motifs de son inaction et de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et de former un recours juridictionnel.

PRINCIPES DIRECTEURS DES TRAITEMENTS ET RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS

Fiche
n° 2

MODALITÉS	<p>Une preuve d'identité doit toujours être demandée !</p> <p>Réponse concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, en des termes clairs et simples.</p> <p>Les informations sont fournies par écrit ou par d'autres moyens, y compris, lorsque c'est approprié, par voie électronique. Lorsque la personne concernée présente sa demande sous une forme électronique, les informations sont fournies par voie électronique lorsque cela est possible, sauf demande contraire expresse de la personne concernée.</p> <p>Lorsque la personne concernée en fait la demande, les informations peuvent être fournies oralement, à condition que l'identité de la personne concernée soit démontrée par d'autres moyens.</p>
COÛTS	<p>Aucun paiement ne peut être exigé de la part de l'adhérent FFB, sauf en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demandes manifestement infondées ou excessives, notamment du fait de leur caractère répétitif (charge de la preuve sur l'adhérent FFB); - frais raisonnables basés sur le coût administratif pour toute copie supplémentaire (exercice du droit d'accès).

Compte tenu de tout ce qui précède (et des sanctions applicables en cas d'absence de prise en compte des droits des personnes concernées), **il appartient à l'adhérent FFB de s'assurer de disposer en interne des procédures de gestion des demandes de personnes concernées**, de manière à être en mesure d'y faire face dans des conditions conformes aux exigences du RGPD.

À noter que, dans certains cas, l'adhérent n'a pas la main sur les outils techniques traitant les données : il lui faudra donc s'adresser à son ou ses sous-traitants qui en ont la charge (ces derniers sont d'ailleurs tenus d'assister l'adhérent FFB en vertu de l'article 28 du RGPD).

MODÈLES

AVERTISSEMENT : tout adhérent FFB souhaitant utiliser les modèles ci-après (qui ne sont pas exhaustifs) doit au préalable s'assurer de leur adéquation à sa situation et à ses besoins particuliers et en faire l'usage sous sa seule responsabilité.

**MENTION D'INFORMATION À AJOUTER AUX FORMULAIRES
DE COLLECTE DE DONNÉES PERSONNELLES**
(FORMULAIRE D'ADHÉSION OU DE CONTACT, ENQUÊTES, ETC.)

« Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire.

Veillez noter que les réponses aux cases munies d'un astérisque sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre **[à remplir : dossier/demande d'inscription/contribution, etc.]**. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre **(préciser les conséquences possibles de l'absence de réponse. Par exemple : la création de votre profil, le bon suivi de votre dossier, la prise en compte de votre participation, la gestion de votre candidature, le bon traitement de vos demandes)**.

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par _____ **[nom et coordonnées de l'adhérent FFB et, le cas échéant, de son représentant]**.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour/à/ au **(préciser la ou les finalités du traitement. Par exemple : vous contacter, assurer le traitement de vos demandes, créer et gérer votre profil utilisateur, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, prospection commerciale, assurer l'exécution de nos prestations, la vérification de la validité des informations nécessaires au paiement d'un bien, d'une prestation ou de frais d'adhésion, réaliser des études statistiques, respecter nos obligations légales²³)**.

CHOISIR suivant le cas :

Si la durée de conservation des données peut être chiffrée (consulter le tableau annexé à la fiche n° 1 pour vérifier si une durée maximale de conservation existe) :

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder _____²⁴ mois/années, sauf si :

- ▶ vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- ▶ une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Si la durée de conservation des données ne peut pas être chiffrée (consulter le tableau annexé à la fiche n° 1 pour vérifier si une durée maximale de conservation existe) :

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire à/jusqu'à/ pendant la durée de **(donner un ou plusieurs critères objectifs permettant de déterminer la durée de conservation. Par exemple : la fourniture de nos produits et services, l'exécution de** ▶▶▶

- ▶▶▶ **nos prestations, la fin de votre adhésion, la publication des résultats de l'enquête, la fin du concours, etc.)**²⁶, sauf si :
- ▶ vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
 - ▶ une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

POURSUIVRE ensuite :

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

POURSUIVRE ensuite :

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à **(choisir : notre personnel administratif, nos employés et préposés, le service communication ou le service comptable, M. X ou Mme Y...)** et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

AJOUTER, en cas de transfert des données hors de l'UE²⁶ :

Certains des destinataires de vos données sont situés en dehors de l'Union européenne, en/aux _____ . Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant de vos informations **(choisir parmi les possibilités suivantes, en fonction des renseignements fournis par le ou les sous-traitants)** :

- ▶ Le pays du ou des destinataires offre un niveau de protection adéquat par décision de la Commission européenne : _____ **(à préciser)**.
- ▶ Le ou les destinataires adhèrent aux principes du « Privacy Shield ».
- ▶ Le transfert est encadré, conformément aux exigences du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, par **(choisir parmi les possibilités suivantes)** :
 - ▶ des clauses types de protection adoptées par la Commission européenne ;
 - ▶ des clauses types de protection adoptées par la CNIL ;
 - ▶ des règles d'entreprise contraignantes validées par la CNIL ;
 - ▶ un code de conduite approuvé par la CNIL ;
 - ▶ une certification délivrée par un organisme de certification agréé.

POURSUIVRE ensuite :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant **(insérer les nom et coordonnées du service compétent et, le cas échéant, du délégué à la protection des données)**.

AJOUTER, selon le cas :

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, SMS, courrier postal ou électronique) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans le cadre du présent formulaire²⁷, de modifier vos choix en nous contactant dans les conditions évoquées

- ▶▶▶ ci-dessus (**si cela est techniquement envisageable, ajouter « ou, le cas échéant, en modifiant les paramètres de votre profil en ligne »**). Idem si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

AJOUTER, en cas de collecte des coordonnées téléphoniques d'un consommateur par un professionnel :

Enfin, nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

SITE INTERNET D'ADHÉRENT FFB

1. Modèle de bandeau d'information à caser en bas de l'écran du site Internet

« En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez nos [conditions générales d'utilisation](#) (mettre un lien hypertexte vers les CGU), et notamment que des cookies soient utilisés afin de réaliser des statistiques d'audience, d'améliorer votre expérience d'utilisateur et de vous offrir des contenus personnalisés. [En savoir plus sur le paramétrage des cookies](#) (mettre un lien hypertexte vers <https://www.cnil.fr/fr/cookies-les-outils-pour-les-maitriser>). »

Option : prévoir à proximité du message un bouton « J'ai compris », sur lequel l'utilisateur peut cliquer²⁸.



La CNIL²⁹ exige que l'installation des cookies n'ait lieu qu'en cas de visite effective du site (clic sur l'une des rubriques, utilisation de l'outil de recherche, connexion ou création d'un compte utilisateur, etc.) ou d'acceptation expresse par le consommateur (exemple : clic sur un bouton « J'ai compris » à proximité du bandeau d'information).

Un cookie ne peut avoir une durée de vie supérieure à **treize mois**. Au-delà de cette durée, il faudra supprimer les données obtenues par ce biais ou redemander le consentement de la personne (s'il continue d'utiliser le site, cela ne devrait pas être un problème).

2. Modèle de clause « protection des données personnelles » à insérer au sein des CGU ou de la politique des données personnelles d'un site Internet

« Les données personnelles pouvant être collectées sur le site sont les suivantes :

(Le cas échéant.) Création de compte et profil : sont notamment enregistrées, lors de la création de votre compte et profil, vos nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone ainsi que vos données de connexion.

(Le cas échéant.) Connexion au site : à cette occasion, sont notamment enregistrées, vos données de connexion, de navigation ou encore de localisation.

▶▶▶ **(Le cas échéant.) Paiements sur le site** : en cas de transaction financière sur le site, sont enregistrées vos coordonnées bancaires ou encore les données relatives à votre carte de crédit.

(Le cas échéant.) Discussions en ligne : lorsque vous communiquez avec d'autres utilisateurs sur le site, les données relatives à ces échanges sont enregistrées.

(Le cas échéant.) Informations en provenance de tiers : certaines de vos données (en particulier vos nom, prénom et coordonnées téléphoniques et/ou postales) sont susceptibles de nous avoir été transmises, avec votre accord préalable, par nos partenaires. Dans ce cas, le traitement de vos données sera régi par les présentes stipulations.

(Le cas échéant.) Contact : lors du remplissage du formulaire de contact, sont collectés vos nom, prénom, adresse électronique et votre message.

Cookies : les cookies sont utilisés, dans le cadre de l'utilisation du site, afin de collecter certaines informations (en particulier, votre adresse IP, des informations relatives à l'ordinateur utilisé pour la navigation, le mode de connexion, le type et la version du navigateur Internet, le système d'exploitation et d'autres identifiants techniques ou encore l'adresse URL des connexions, y compris la date et l'heure, ainsi que le contenu auquel vous accédez). Vous avez la possibilité de désactiver les cookies à partir des paramètres de votre navigateur³⁰

Les utilisations de vos données personnelles sont principalement les suivantes :

- ▶ accès et utilisation du site ;
- ▶ vérification et authentification de vos données ;
- ▶ optimisation de l'agencement et du fonctionnement du site ;
- ▶ lutte contre les fraudes, utilisations abusives, virus et autres logiciels malveillants ;
- ▶ gestion de la relation avec vous ;
- ▶ **(le cas échéant)** mise en place et gestion d'un espace de communication entre utilisateurs du site ;
- ▶ **(le cas échéant)** fourniture d'une assistance utilisateurs ;
- ▶ **(le cas échéant)** gestion des services de paiement ;
- ▶ **(le cas échéant)** fourniture de contenus et services personnalisés, en fonction de votre historique de navigation, de vos préférences et centres d'intérêts ;
- ▶ **(le cas échéant)** envoi d'informations commerciales et de messages publicitaires, en fonction de votre historique de navigation, de vos préférences et centres d'intérêts.

Lorsque certaines informations sont obligatoires pour accéder à des fonctionnalités spécifiques du site, ce caractère obligatoire est indiqué au moment de la saisie des données. En cas de refus de votre part de fournir des informations obligatoires, vous pourriez ne pas avoir accès à certains services, fonctionnalités ou rubriques du site.

CHOISIR suivant le cas :

Si la durée de conservation des données peut être chiffrée (consulter le [tableau annexé à la fiche n° 1](#) pour vérifier si une durée maximale de conservation existe) :

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder _____ mois/années³¹, sauf si :

- ▶ vous exercez, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui vous sont reconnus par la législation ;
- ▶ une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Si la durée de conservation des données ne peut être chiffrée (consulter le [tableau annexé à la fiche n° 1](#) pour vérifier si une durée maximale de conservation existe) :

Vos informations personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire à/jusqu'à/pendant **(donner un ou plusieurs critères objectifs permettant de déterminer la durée de conservation. Par exemple : la fourniture de nos produits et services, la durée de validité de votre compte utilisateur, l'exécution de nos prestations, la durée de votre adhésion, etc.)**, sauf si :

- ▶ vous exercez, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui vous sont reconnus par la législation ;

- ▶▶▶ une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

POUR SUIVRE :

Pendant cette période, le site met en place les moyens organisationnels, logiciels, juridiques, techniques et physiques aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de **(nom de l'adhérent FFB)**, habilités en raison de leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité. Cependant, les données collectées pourront éventuellement être communiquées à des sous-traitants chargés contractuellement de l'exécution des tâches nécessaires au bon fonctionnement du site et de ses services ainsi qu'à la bonne gestion de la relation avec vous, sans que vous ayez besoin de donner votre autorisation. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les sous-traitants n'ont qu'un accès limité à vos données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, **(nom de l'adhérent FFB)** s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

AJOUTER, en cas de transfert des données hors de l'UE :

Certains des destinataires des données personnelles collectées sont situés en dehors de l'Union européenne, en/aux _____ (*nom du pays*). Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles **(choisir parmi les possibilités suivantes, en fonction des informations fournies par le ou les sous-traitants)** :

- ▶ Le pays du ou des destinataires offre un niveau de protection adéquat par décision de la Commission européenne : _____ (*à préciser*).
- ▶ Le ou les destinataires adhèrent aux principes du « Privacy Shield ».
- ▶ Le transfert est encadré, conformément aux exigences du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, par **(choisir parmi les possibilités suivantes)** :
 - ▶ des clauses types de protection adoptées par la Commission européenne;
 - ▶ des clauses types de protection adoptées par la CNIL;
 - ▶ des règles d'entreprise contraignantes validées par la CNIL;
 - ▶ un code de conduite approuvé par la CNIL;
 - ▶ une certification délivrée par un organisme de certification agréé.

POUR SUIVRE :

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous disposez des droits suivants :

- ▶ **(le cas échéant)** mettre à jour ou supprimer vos données en vous connectant à votre compte et en configurant ses paramètres;
- ▶ exercer votre droit d'accès, pour connaître les données personnelles qui vous concernent;
- ▶ demander la mise à jour de vos données, si celles-ci sont inexactes;
- ▶ demander la portabilité ou la suppression de vos données;
- ▶ **(le cas échéant)** demander la suppression de votre compte;
- ▶ demander la limitation du traitement de vos données;
- ▶ vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de vos données;
- ▶ vous opposer ou retirer votre consentement à l'utilisation, par nos services, de vos coordonnées pour l'envoi de nos promotions et sollicitations via courriers électroniques, des messages SMS, des appels téléphoniques et des courriers postaux. Ce droit demeure valable que les informations vous concernant nous aient été transmises directement par vous ou par des partenaires tiers à qui vous les avez communiquées (dans ce cas, il faudra cliquer sur les liens de désinscription prévus dans nos SMS ou courriels ou nous contacter dans les conditions ci-après³²).

- ▶▶▶ Ces différents droits sont à exercer (**adapter, le cas échéant**) soit en modifiant les paramètres de votre compte, soit directement sur le site à la rubrique « Contact », soit par courrier postal à l'adresse suivante : _____, soit par courriel à l'adresse suivante : _____³³. Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Le justificatif sera détruit une fois la demande traitée.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

AJOUTER, en cas de collecte des coordonnées téléphoniques du consommateur par un adhérent FFB :

Enfin, nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>). »

3. Modèle de clause « cookies » à insérer au sein des CGU ou de la politique des données personnelles d'un site Internet

« Lors de la consultation du site, des cookies sont déposés sur votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette.

Un cookie est une information déposée sur votre appareil de navigation par le serveur du site visité. Certaines parties du site peuvent ainsi ne pas être fonctionnelles sans l'acceptation de cookies par l'utilisateur.

Les informations collectées par ce biais ne seront utilisées que pour suivre le volume, le type et la configuration du trafic utilisant ce site, pour en développer la conception et l'agencement, et à d'autres fins administratives et de planification et, plus généralement, pour améliorer le service que nous vous offrons.

Ces informations ne seront pas, sauf accord de votre part, conservées plus de treize mois.

Vous avez la possibilité de désactiver les cookies depuis les paramètres de votre navigateur.

Plus d'informations sur <https://www.cnil.fr/fr/site-web-cookies-et-autres-traceurs> et <https://www.cnil.fr/fr/cookies-les-outils-pour-les-maitriser> ».

4. Modèles de mentions diverses

a. Lors de la création en ligne d'un compte utilisateur

Prévoir, lors du processus de création du compte utilisateur, un moment où le client aura l'obligation de répondre aux mentions suivantes, matérialisées par des cases à cocher (le cochage vaudra prise de connaissance et acceptation par le client) :

- ▶ « En cochant cette case, je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les [conditions générales d'utilisation](#) (CGU) du site³⁴ (*insérer un lien hypertexte vers les CGU*). »



Si elles existent, faire également référence aux conditions générales de vente et/ou à la politique de confidentialité du Site.

- ▶ « Souhaitez-vous recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, des messages SMS, des appels téléphoniques et des courriers postaux)? OUI - NON »
- ▶ « Souhaitez-vous recevoir les promotions et sollicitations de nos partenaires (via des courriers électroniques, des messages SMS, des appels téléphoniques et courriers postaux)? OUI - NON »

Le consentement du client doit être expresse³⁵. Il ne faut donc pas précocher les cases! De plus, le client doit avoir la possibilité de retirer son consentement à tout moment (par exemple : via un décochage des cases correspondantes dans le profil ou en contactant l'entreprise adhérente).



b. Lors de la finalisation d'une commande

Avant que le client ne finalise sa commande, prévoir à proximité du bouton « Valider et payer ma commande » (ou équivalent) des cases, à faire cocher par le client³⁶. Celles-ci sont accompagnées des mentions suivantes (le cochage vaudra prise de connaissance et acceptation par le client) :

- ▶ « En cochant cette case, je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les **(mettre des liens hypertextes vers les textes correspondants) conditions générales de vente, conditions générales d'utilisation** et **politique de confidentialité** du site **(si elles existent)**. »
- ▶ **(Si l'autorisation n'a pas déjà été recueillie dans le cadre de la création du profil utilisateur.)**
« Souhaitez-vous recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux)? OUI - NON »
- ▶ **(Si l'autorisation n'a pas déjà été recueillie dans le cadre de la création du profil utilisateur.)**
« Souhaitez-vous recevoir les promotions et sollicitations de nos partenaires (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux)? OUI - NON »

DEVIS/CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE OU D'INTERVENTION

1. S'assurer de l'existence, sur le devis ou dans les CGV/CGI, de la mention de la liste Bloctel

En cas de collecte des coordonnées téléphoniques d'un consommateur, le professionnel doit l'informer de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique³⁷. Lorsque ce recueil d'information se fait à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat mentionne, de manière claire et compréhensible, l'existence de ce droit pour le consommateur.

À titre d'exemple, le devis type de la FFB³⁸ prévoit, à proximité du champ correspondant aux coordonnées téléphoniques du client particulier, la mention suivante :

« Téléphone/mail : _____. (Vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr.) »

2. Insérer une clause relative aux données personnelles au sein des CGV/CGI annexées au devis

« Les informations personnelles collectées par l'entreprise via le devis (**lister les types d'informations personnelles collectées. Par exemple, nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires**) sont enregistrées dans son fichier de clients et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client et le traitement des commandes (**ajouter d'autres finalités si nécessaire : prévention des impayés, prospection, etc.**). Le devis indique par un astérisque la ou les informations dont la collecte est indispensable à la bonne exécution de la commande.

CHOISIR selon le cas :

Si la durée de conservation des données peut être chiffrée (consulter le [tableau annexé à la fiche n° 1](#) pour vérifier si une durée maximale de conservation existe) :

Les informations personnelles collectées sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder _____ mois/années³⁹, sauf si :

- ▶ Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire.
- ▶ Le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

Si la durée de conservation des données ne peut être chiffrée (consulter le [tableau annexé à la fiche n° 1](#) pour vérifier si une durée maximale de conservation existe) :

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à/ jusqu'à/pendant (**donner un ou plusieurs critères objectifs permettant de déterminer la durée de conservation. Par exemple : le traitement de la commande, l'exécution du marché, etc.**), sauf si :

- ▶ Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire.
- ▶ Le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

POURSUIVRE :

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et aux préposés de l'entreprise habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du client ►►►

- ▶▶▶ soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

AJOUTER, en cas de transfert des données hors de l'UE :

Certains des destinataires des données personnelles collectées sont situés en dehors de l'Union européenne, en/aux _____ (*nom du pays*). Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles (**choisir parmi les possibilités suivantes, en fonction des renseignements fournis par le ou les sous-traitants**) :

- ▶ Le pays du ou des destinataires offre un niveau de protection adéquat par décision de la Commission européenne : _____ (**à préciser**).
- ▶ Le ou les destinataires adhèrent aux principes du « Privacy Shield ».
- ▶ Le transfert est encadré, conformément aux exigences du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, par (choisir parmi les possibilités suivantes) :
 - ▶ des clauses types de protection adoptées par la Commission européenne;
 - ▶ des clauses types de protection adoptées par la CNIL;
 - ▶ des règles d'entreprise contraignantes validées par la CNIL;
 - ▶ un code de conduite approuvé par la CNIL;
 - ▶ une certification délivrée par un organisme de certification agréé.

POUR SUIVRE :

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant _____ (**Nom et coordonnées du service compétent et, le cas échéant, du délégué à la protection des données**).

Dans le cas où le client ne souhaiterait pas/plus recevoir de messages promotionnels et d'invitations via des courriers électroniques, des messages SMS, des appels téléphoniques et des courriers postaux, il a la possibilité d'indiquer son choix lors de la finalisation de sa commande⁴⁰, de modifier son choix en contactant l'entreprise dans les conditions évoquées ci-dessus ou en utilisant les liens de désinscription prévus dans les messages. Ce droit vaut également pour les personnes dont les données (notamment leur identité et leurs coordonnées) auraient été transmises, avec leur autorisation, à l'entreprise par des tiers, à des fins de prospection commerciale.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr). »

3. Option : obtenir le consentement du client dès le stade du devis pour une utilisation de ses données à des fins de prospection⁴¹

Ajouter des cases, à proximité de l'endroit réservé à la signature du client (le cochage vaudra acceptation par le client⁴²):

- ▶ « Souhaitez-vous recevoir nos promotions et sollicitations (via des courriers électroniques, des messages SMS, des appels téléphoniques et des courriers postaux)? OUI - NON »
- ▶ « Souhaitez-vous recevoir les promotions et sollicitations de nos partenaires (via des courriers électroniques, des messages SMS, des appels téléphoniques et des courriers postaux)? OUI - NON »

1. Considérant 39 du préambule du RGPD.
2. Article 6 du RGPD.
3. Article 8 du RGPD.
4. Article 7 du RGPD.
5. Considérant 43 du préambule du RGPD.
6. Pour s'en assurer, l'article 7 du RGPD exige que « si le consentement de la personne concernée est donné dans le cadre d'une déclaration écrite qui concerne également d'autres questions, la demande de consentement est présentée sous une forme qui la distingue clairement de ces autres questions, sous une forme compréhensible et aisément accessible, et formulée en des termes clairs et simples ».
7. Considérant 46 du préambule du RGPD.
8. Voir avis 06/2014 du G29 sur la notion d'intérêt légitime poursuivi par le responsable du traitement des données.
9. Articles 12 à 14 du RGPD.
10. Articles 15 à 22 et 34 du RGPD.
11. Articles 13 et 14 du RGPD.
12. Le représentant est, au sens de l'article 4 du RGPD, « une personne physique ou morale établie dans l'Union, désignée par le responsable du traitement ou le sous-traitant par écrit, en vertu de l'article 27, qui les représente en ce qui concerne leurs obligations respectives en vertu du présent règlement ». Les adhérents FFB établis au sein de l'Union européenne n'ont pas à en désigner un (voir articles 3 et 27 du RGPD).
13. Pour plus d'exemples, voir la liste des traitements courants au sein d'une entité, annexée à la fiche n° 1.
14. Pour plus d'exemples de catégories de données, voir fiche n° 1.
15. Décision d'adéquation de la Commission européenne du 12 juillet 2016.
16. Voir article 46 du RGPD.
17. Voir article 15, 16, 17, 18 et 20 du RGPD.
18. Voir article 21 du RGPD.
19. Voir articles 7 et 13 et 14 du RGPD.
20. Voir articles 32 et 40-1 de la version en vigueur de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.
21. Le RGPD prévoit en effet que l'opposition n'est possible que pour les traitements réalisés en vertu d'une mission de service public ou au nom des intérêts légitimes du responsable de traitement. Par contre, la version actuelle de la loi française du 6 janvier 1978 est plus large dans le sens où elle permet de s'opposer au traitement pour « motifs légitimes ». Il faudra donc voir si le législateur français entend ajuster la loi de 1978 en conséquence.
22. Article 12 du RGPD.
23. Pour plus d'exemples, consulter l'annexe de la fiche n° 1.
24. Les durées peuvent varier en fonction de la nature des données concernées et des traitements effectués. Ne pas hésiter, donc, à distinguer les durées de conservation en fonction des finalités poursuivies.
25. **À NE PAS OUBLIER** : la CNIL exige que les données ne soient plus, sauf accord préalable du client ou de l'adhérent, utilisées à des fins de prospection plus de trois ans à compter de la fin de la relation avec lui. Dans l'hypothèse où les données auraient été transmises par un tiers, avec l'accord préalable du client, il ne faudra pas les conserver plus de trois ans à compter de leur communication ou du dernier contact avec lui.
26. Dans la mesure du possible, privilégier des sous-traitants hébergeant les données en France ou au sein de l'Union européenne.
27. Prévoir, le cas échéant, des cases dans le formulaire pour demander l'autorisation de la personne (par exemple : « Souhaitez-vous recevoir nos promotions et sollicitations ? OUI - NON » « Souhaitez-vous recevoir les promotions et sollicitations de nos partenaires ? : OUI - NON »).
28. Bien entendu, le bouton doit être fonctionnel et déboucher sur un message de prise en compte de l'acceptation de l'utilisateur !
29. Voir également <https://www.cnil.fr/fr/cookies-traceurs-que-dit-la-loi>.
30. Voir également le modèle de clause « cookies » proposé dans l'annexe.
31. Les durées peuvent varier en fonction de la nature des données concernées et des traitements effectués. Ne pas hésiter donc à distinguer les durées de conservation en fonction des finalités poursuivies.
32. Penser à mettre en place des liens de désinscription effectifs en cas d'envois de prospection par SMS ou courriers électroniques. Voir également https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/commerce_et_donnees_personelles.pdf.
33. Ajouter, s'il existe, les coordonnées du délégué à la protection des données.
34. Si les CGU sont amenées à être modifiées ultérieurement, prévoir un moyen d'information du client (exemple : affichage par « pop-up », lors d'une reconnexion, de la nouvelle version des CGU avec obligation de cliquer sur un bouton « Accepter » pour rentrer sur le site, envoi d'un courriel d'information, etc.).
35. Article 7 du RGPD.
36. Ajouter éventuellement un astérisque afin de montrer qu'une réponse est obligatoire.
37. Articles L.223-2 du Code de la consommation.
38. Guide FFB « Conditions générales d'intervention – Devis-factures dans les marchés privés », p. 31.
39. Les durées peuvent varier en fonction de la nature des données concernées et des traitements effectués. Ne pas hésiter, donc, à distinguer les durées de conservation en fonction des finalités poursuivies.
40. Voir l'option proposée au paragraphe 3 de la page 19.
41. Rappel : le client doit pouvoir revenir sur son consentement.
42. Préciser par un astérisque que la réponse est obligatoire.